

Marie Guillot
syndicaliste et figure de l'émancipation
féminine

par

Morgan Poggioli, historien

L'Humanité, 8 mars 2024

Première femme dirigeante syndicale à la CGTU en 1922, l'institutrice native de Saône-et-Loire est une militante féministe et pacifiste poursuivie en 1927 pour « propagande anticonceptionnelle ». Elle meurt le 4 mars 1934.

Trop syndicaliste pour les féministes, trop féministe pour les syndicalistes, celle qui est surnommée la « Grande Marie », est aussi une grande oubliée de l'histoire sociale. Marie Guillot est pourtant une précurseuse du syndicalisme enseignant, à une époque où le droit syndical n'est pas

reconnu aux fonctionnaires ; une féministe quand les femmes n'ont ni le droit de vote, ni celui de disposer de leur corps ; une militante pacifiste durant la Première Guerre mondiale ; une syndicaliste révolutionnaire dans une Europe secouée par une série de révolutions au lendemain d'une paix fragile.

Elle deviendra la première femme secrétaire générale d'une union départementale de la CGT et la première à accéder à la direction nationale d'une centrale syndicale confédérée, la CGTU. Un tel niveau de responsabilité pour une femme est alors exceptionnel.

Celle qui a porté le débat féministe au sein de la CGT

Née le 9 septembre 1880 à Damerey (Saône-et-Loire), Marie Guillot connaît une enfance misérable après la mort de son père alors qu'elle n'a que 3 ans, aux côtés de sa sœur et de sa mère, blanchisseuse à Chalon-sur-Saône. Élève brillante, elle intègre l'École normale, qui lui ouvre la voie au métier d'institutrice en 1899. Sa nature curieuse et son appétence intellectuelle l'amènent à lire tout ce qu'elle trouve et lui font découvrir le féminisme à travers des journaux comme *la Fronde*.

Elle adhère dès 1903 à *Jeunesse laïque et féminisme*, puis fonde en 1906 *l'Association des femmes de Saône-et-Loire* pour la propagation des idées laïques. Elle y défend, entre autres, les droits de la femme mariée (considérée comme mineure à l'époque) et le droit de vote des femmes, avec, comme point d'orgue de son combat suffragiste, la

présentation illégale d'une candidate de l'association aux élections municipales de Chalon en 1912, soutenue par la SFIO.

La même année, en charge de la « Tribune féministe » de la revue *l'École émancipée*, elle affirme un féminisme de plus en plus social, avec la revendication de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices, et **crée le syndicat des instituteurs et institutrices de Saône-et-Loire**.

Mais c'est en 1913 que Marie Guillot va réellement porter le débat féministe au sein de la CGT. Récusant à la fois la misogynie, qui n'épargnait pas le mouvement ouvrier, et l'idée selon laquelle le travail des femmes concurrençait celui des hommes, elle plaide pour une organisation spécifique des travailleuses dans le syndicat, qui serait à même de soutenir les revendications féminines. Elle élabore un projet de comité d'action féminine syndicale, stoppé par le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Une figure féministe et laïque

L'armistice signé, Marie Guillot se retrouve parmi les syndicalistes minoritaires déterminés à *renverser la direction de la CGT compromise dans la guerre et l'Union sacrée*. Elle met en place les comités syndicalistes révolutionnaires qui serviront à structurer l'ensemble de l'opposition syndicale. **Révoquée en 1921**, elle se consacre totalement au militantisme et est élue secrétaire générale

de la Fédération de l'enseignement et de l'union départementale CGT de Saône-et-Loire.

Après la scission syndicale de 1921, elle rentre au bureau confédéral de la CGTU en tant que trésorière et responsable du « travail féminin ». Elle concrétise enfin son projet avec la création d'une commission centrale féminine, doublée de commissions féminines régionales et de conférences féminines.

Propagande en direction des travailleuses avec pour mot d'ordre « **À travail égal, salaire égal** », formation des militantes, enquêtes sur la condition féminine au travail, elle multiplie les initiatives capables de permettre une plus grande syndicalisation des femmes qu'elle considère comme la condition nécessaire à la transformation de la société.

Proche du Parti communiste à ses débuts, Marie Guillot s'oppose à ses velléités de contrôle sur le syndicat. Mais, mise en minorité sur ce point en 1923, elle quitte le bureau confédéral, ainsi que la commission féminine, sans quitter la CGTU pour autant. Elle continue la lutte au sein des groupes féministes de l'enseignement laïque, dont elle assure la direction éditoriale du bulletin. C'est à ce titre qu'elle est poursuivie pour « propagande anticonceptionnelle » en 1927, après la parution d'un article favorable à la contraception et à l'avortement. Elle est finalement acquittée. Ce sera là son dernier grand combat.

Progressivement affaiblie par une fatigue chronique, elle abandonne le terrain militant en 1933. Elle est internée à sa demande en clinique psychiatrique à Lyon, où elle s'éteint le 4 mars 1934, à l'âge de 54 ans. Enterrée dans la fosse commune, une souscription est lancée pour lui offrir une sépulture décente. C'est ainsi que, deux ans après sa mort, Marie Guillot connaîtra un second enterrement, à Chalon-sur-Saône, où elle repose aujourd'hui. Sur sa tombe, un bloc de rocher brut, on peut lire : « À Marie Guillot, institutrice publique, militante syndicaliste. »

Cf. Nous ne plierons pas. Marie Guillot : une institutrice féministe syndicaliste-révolutionnaire (1880-1934), d'Anne Goirand-Hohl, Philippe Pechoux, Morgan Poggioli, EUD, 2024.